

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

8 février 2022 à 19h00

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle multifonction sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire.

Présents : Mmes Sylvie CORPET et Brigitte SICARD. MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Alexandre GRIMOIN, Vincent GUERBOIS, et Nicolas GUILLEMETTE.

Excusés : Mme Sylvie MONIER donne procuration à Mme Brigitte SICARD, Mme Hélène CAUVIN et M. Antoine DE SAINT GERMAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles COULOMBEL.

Défiscalisation des Hydrants 2022

Par le passé, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la défiscalisation de la contribution communale au budget incendie du Syndicat des Eaux (SIEAB). Cette contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes au prorata du nombre d'hydrants installés dans la commune. (17 pour Blicourt, soit 4 430€ pour 2022). Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant de la contribution communale pour 2022 décide à **l'unanimité** de continuer à défiscaliser cette contribution en 2022.

Adhésion groupement commandes permanent CCPV

Monsieur le Maire informe que la CCPV propose un groupement de commandes permanent pour permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achat comme :

- Les travaux de gravillonnage,
- La fourniture et la maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs)
- Le contrôle et la maintenance périodique des équipements sportifs
- La fourniture de panneaux de signalisation routière,
- La fourniture de papiers et enveloppes,
- La dématérialisation des marchés publics...

Le groupement de commandes n'est pas exclusif de la passation de marchés publics en dehors de cette structure ; ses membres conservant la faculté de ne pas recourir aux services dudit groupement. De même, ils ne sont pas tenus de participer à chaque procédure ; chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande du coordonnateur du groupement (CCPV).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- souhaite se rattacher à ce groupement pour bénéficier de tarifs avantageux,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, dont la convention ci-annexée.

Adhésion au service DPO mutualisé de l'ADICO via la CCPV

La Communauté de Communes propose une mutualisation pour la prestation « Délégué à la Protection des Données » par l'intermédiaire de l'ADICO. La commune ayant déjà opté pour ce service en 2018, se verra rembourser 50% de la somme engagée à l'époque pour les prestations initiales et verra sa contribution annuelle baisser du fait du groupement de commandes de la CCPV. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention s'y rapportant.

Adhésion des EPCI au SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ». Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

Avenant convention SPA de l'Essuilet de l'Oise

En 2021, le conseil municipal avait décidé de renouveler pour 5 ans, la convention de fourrière animale avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise. Cette dernière ayant fait part d'une revalorisation de son tarif, il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'option A+ dont le tarif est de 0,56 € par habitant soit la somme de 197.12 € pour 2022. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Approbation Organisation du temps de travail

Afin de se mettre en conformité avec l'obligation des 1 607 heures de travail annuel, un projet de délibération a été transmis au Comité Technique pour avis (même si cela est déjà appliqué). La commune ayant reçu l'avis favorable de l'ensemble des représentants des collectivités locales et des représentants du personnel, la délibération portant sur l'organisation du temps de travail est validée.

Adhésion au débat de la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'instar du secteur privé, la **participation** de l'employeur devient **obligatoire** à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé. La participation au financement de la complémentaire santé ne pourra être inférieure à 50% d'un montant de référence, et celle de la prévoyance ne pourra, quant à elle, être inférieure à 20% d'un montant de référence. Ces montants seront fixés par un décret d'application.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG60 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents destiné à couvrir, dès 2023 :

- les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé »).
- la perte de salaire en cas de maladie ou d'accident ou de verser un capital décès aux ayants-droits de l'agent ou à lui-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (risque « prévoyance »).

Le Maire précise que pour envisager d'adhérer à ces conventions afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé et prévoyance de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 60 afin de mener à bien la mise en concurrence, étant rappelé que l'adhésion aux conventions de participation et aux contrats collectifs d'assurances associés reste libre à l'issue de la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance et le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

Création du poste de Rédacteur

La secrétaire de mairie ayant réussi son concours, le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** la création d'un emploi permanent de Rédacteur premier grade relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet à raison de 17,30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2022. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Dissolution du Comité des Fêtes

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes était organisée le 11 janvier 2022. Considérant l'absence totale de participation, le bureau de ce dernier en a décidé la dissolution. Les comptes ont été clôturés. Les avoirs seront reversés à la commune, qui espère pouvoir créer une commission des fêtes pour l'organisation des festivités comme l'arbre de Noël ou le 14 juillet notamment.

Demande de subvention à l'ANS pour le CITY STADE

Lors de la séance du 08 octobre 2021, le projet de CITY STADE a été confié à l'entreprise SAE pour un montant de 76 916.00€ H.T.. Monsieur le Maire informe que l'Agence Nationale du Sport propose une subvention pour les créations de ce type pour les territoires classés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Blicourt en faisant partie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès de l'AnS;
- **EST INFORME** qu'au minimum 20% du montant total des travaux restera à sa charge,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses

- 1) La vitesse en agglomération pose toujours problème. La plupart des voies communales étant du ressort du Département, la commune se trouve dans l'impossibilité d'agir concrètement. Il est donc une nouvelle fois rappelé à chacun que la vitesse est limitée et se doit d'être adaptée en toutes circonstances. Le stationnement sur chaussée posant également des difficultés, il est demandé aux usagers de bien vouloir utiliser leurs emplacements ou garages pour parquer leurs véhicules afin de ne pas gêner la circulation. De même, les haies doivent être taillées régulièrement.
- 2) Les travaux de l'impasse du Cul de Sac sont terminés. Le puisard qui devait aller à 10m environ, n'est finalement profond que de 3-4 mètres. Une tranchée a été mise en place pour que le trop-plein se déverse vers la rivière.
- 3) Les travaux de gravillonnage ne sont pas encore arrêtés pour cette année. Un rendez-vous sera pris avec la personne en charge au sein de la Communauté de Communes afin de privilégier un roulement des voiries à gravillonner.
- 4) Le Conseil Municipal valide l'achat d'une perche pour le taille-haie comme évoqué lors de la dernière réunion.
- 5) Le piano (four) de la salle des fêtes arrive en fin de vie, des devis vont être étudiés pour son remplacement.
- 6) Les panneaux « STOP » fraîchement installés dans le lotissement et dans la descente d'Haute-Epine ont été dérobés. L'un d'entre eux a été retrouvé dans un champ en allant vers Pisseleu. Monsieur le Maire signale également le vol du panneau « interdit aux véhicules à moteur » sur le chemin du lavoir.
- 7) Les représentants des parents d'élèves avaient fait part de leur mécontentement au sujet de rouille présente sur les pieds des chaises dans la classe qui a été entièrement refaite cet été. Ils ont récemment apportés de nouvelles tables (sans casier) car les anciens pupitres ne leur convenaient pas.
- 8) Monsieur le Maire a interdit l'usage de ballons en cuir dans la cour de l'école.
- 9) Des administrés ont fait part de leur inquiétude par rapport au remplacement du hangar à blé rue de la Gare. Les diverses parties ont été amenées à se rencontrer et les craintes semblent s'estomper.
- 10) Il conviendra de réfléchir à la sécurisation du local de la chaufferie, ainsi qu'au « nettoyage » de la table sur la place. Un « filet » a quant à lui été réinstallé sur la table de ping-pong.
- 11) La veuve d'Olivier Dassault souhaite éditer un recueil pour lui rendre hommage un an après son tragique accident.
- 12) Certains administrés ont fait part de leurs remerciements suite à la distribution du stylo offert avec le bulletin municipal.
- 13) Un enduro moto sera de passage sur le territoire de la commune le 22 mai prochain (du côté de Grand Oudeuil).

La séance est levée à 20h10.
Le Maire, DEFRANCE Gérard